

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 27 janvier 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

ORDRE DU JOUR

→ **Approbation du compte administratif** de l'exercice 2025 et affectation des résultats :

- Budget principal de la commune,
- Budget annexe Les 7 Clochers,
- Budget annexe Les Coqueries 2 ;

→ **Approbation du compte de gestion** du receveur de l'exercice 2025 :

- Budget principal de la commune,
- Budget annexe Les 7 Clochers,
- Budget annexe Les Coqueries 2 ;

→ **Finances** : Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 ;

→ **Création d'une micro-crèche** : état d'avancement de l'opération et avenant au marché de travaux ;

→ **Plan de déplacement communal** : convention de groupement de commandes ;

→ **Affaires diverses** : tour de garde élections municipales scrutin du 15 mars 2026 ; discussion sur la fiscalité de la collectivité.

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Sortie de M. HAMEAU Gervais, Maire

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 026	Approbation du compte administratif de l'exercice 2025 et affectation des résultats N-1 au budget principal 2026 : Commune

Après vérifications des concordances entre le compte administratif du maire et le compte de gestion du trésorier pour le budget principal de la commune, il convient de valider le compte administratif et de définir l'affectation du résultat pour inscription au budget 2026.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme LOUAISIL Ghislaine, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la COMMUNE dressé par le Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal « Commune », dressé par le Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

-Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** le compte administratif 2025 du budget principal « Commune », tel que résumé ci-dessous :

Compte administratif 2025 : COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble des deux sections	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reporté		396 792.81 €	244 022.42 €			152 770.39 €
Opération de l'exercice 2025	1 092 282.26 €	1 320 982.91 €	798 418.26 €	682 988.54 €	1 890 700.52 €	2 003 971.45 €
TOTAUX	1 092 282.26 €	1 717 775.72 €	1 042 440.68 €	682 988.54 €	2 134 722.94 €	2 400 764.26 €
Résultat de l'exercice	228 700.65 €		-115 429.72 €		113 270.93 €	
Résultat de clôture	625 493.46 €		-359 452.14 €		266 041.32 €	
Restes à réaliser 2025			469 542.83 €	472 682.00 €	469 542.83 €	472 682.00 €

☞ **DECIDE** d'affecter comme suit les résultats de clôture 2025 :

Affectation des résultats sur le Budget 2026 du budget principal de la commune :

- . **Excédent de fonctionnement** → + **269 180.49 € (compte R 002)**
- . **Déficit d'investissement** → - **359 452.14 € (compte R 001)**
- . **Fonctionnement capitalisé** → + **356 312.97 € (compte 1068)**

☞ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées de la présente décision ;

☞ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Sortie de M. HAMEAU Gervais, Maire

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 027	Approbation du compte administratif de l'exercice 2025 et affectation des résultats N-1 au budget annexe 2026 : Les 7 Clochers

Après vérifications des concordances entre le compte administratif du maire et le compte de gestion du trésorier pour le budget principal de la commune, il convient de valider le compte administratif et de définir l'affectation du résultat pour inscription au budget 2026.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme LOUAISIL Ghislaine, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe LES 7 CLOCHERS dressé par le Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider le compte administratif du budget annexe LES 7 CLOCHERS pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe LES 7 CLOCHERS, dressé par le Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

-Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↪ **VALIDE** le compte administratif 2025 du budget annexe LES 7 CLOCHERS tel que résumé ci-dessous :

Compte administratif 2025 : LES 7 CLOCHERS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble des deux sections	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reporté		157 510.98 €	92 621.16 €			64 889.82 €
Opération de l'exercice 2025	189 535.84 €	191 248.08 €	162 240.58 €	187 621.16 €	351 776.42 €	378 869.24 €
TOTAUX	189 535.84 €	348 759.06 €	254 861.74 €	187 621.16 €	444 397.58 €	536 380.22 €
Résultat de l'ex.	1 712.24 €		25 380.58 €		27 092.82 €	
Résultat de clôture	159 223.22 €		-67 240.58 €		91 982.64 €	

↪ **DECIDE** d'affecter comme suit les résultats de clôture 2025 :

Affectation des résultats sur le Budget 2026 du lotissement « Les 7 Clochers » :

- . **Excédent de fonctionnement** → + **159 223.22 € (compte R 002)**
- . **Déficit d'investissement** → - **67 240.58 € (compte D 001)**

↪ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées de la présente décision ;

↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Sortie de M. HAMEAU Gervais, Maire

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 028	Approbation du compte administratif de l'exercice 2025 et affectation des résultats N-1 au budget annexe 2026 : Les Coqueries 2

Après vérifications des concordances entre le compte administratif du maire et le compte de gestion du trésorier pour le budget annexe Les Coqueries 2, il convient de valider le compte administratif et de définir l'affectation du résultat pour inscription au budget 2026.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme LOUAISIL Ghislaine, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe LES COQUERIES 2 dressé par le Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider le compte administratif du budget annexe LES COQUERIES 2 pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe LES COQUERIES 2, dressé par le Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

-Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** le compte administratif 2025 du budget annexe LES COQUERIES 2 tel que résumé ci-dessous :

Compte administratif 2025 : LES COQUERIES 2

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble des deux sections	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reporté						0.00 €
Opération de l'exercice 2025	18 571.25 €	18 571.25 €	18 571.25 €	18 571.25 €	37 142.50 €	37 142.50 €
TOTAUX	18 571.25 €	18 571.25 €	18 571.25 €	18 571.25 €	37 142.50 €	37 142.50 €
Résultat de l'ex.	0.00 €		0.00 €		0.00 €	
Résultat de clôture	0.00 €		0.00 €		0.00 €	

- ☞ Le résultat de clôture de l'exercice étant nul pour les deux sections (investissement et fonctionnement) il n'y a aucune reprise de résultat à inscrire au budget 2026 ;
- ☞ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées de la présente décision ;
- ☞ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 029	Validation des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2025 (Commune / Les 7 Clochers / Les Coqueries 2)

Pour mémoire :

Le Compte de Gestion est le bilan comptable réalisé par le Trésorier

Le Compte Administratif est le bilan comptable réalisé par le Maire

Les 2 documents doivent indiquer les mêmes résultats budgétaires.

Le Maire présente à l'assemblée délibérante les comptes de gestion des différents budgets dressés par le receveur pour l'exercice 2025.

62300 - MONTENAY -

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-244 022,42		-115 429,72		-359 452,14
Fonctionnement	696 792,81	300 000,00	228 700,65		625 493,46
TOTAL I	452 770,39	300 000,00	113 270,93		266 041,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
62307-LOT DES SEPT CLOCHERS MONTENAY					
Investissement	-92 621,16		25 380,58		-67 240,58
Fonctionnement	157 510,98		1 712,24		159 223,22
Sous-Total	64 889,82		27 092,82		91 982,64
62308-LOT LES COQUERIES 2 - MONTENAY					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	64 889,82		27 092,82		91 982,64
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	517 660,21	300 000,00	140 363,75		358 023,96

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider les comptes de gestion, dressés par le receveur, du budget principal de la commune et des deux budgets annexes des lotissements Les 7 Clochers et Les Coqueries 2 pour l'exercice 2025 ;

Après s'être fait présenter, pour chaque budget, les budgets primitifs de l'exercice 2025, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif ainsi que les états des restes à réaliser et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

**Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2025 ;
À l'unanimité des membres présents,**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↪ **DÉCLARE** que les Comptes de Gestion

- ★ du budget Lotissement des Sept Clochers,
- ★ du budget Lotissement Les Coqueries 2,
- ★ et du budget principal de la Commune,

dressés, pour l'exercice 2025, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 030	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Dans le cadre des préparations budgétaires 2026, il convient de valider différents devis.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** les devis tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
ECURIES DE NEUVILLE	Séjour « camp équitation » juillet 2026	614.22 €	648 €
ANJOU SPORT NATURE	Séjour « splash » juillet 2026	1 187.40 € net	

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
LES CARS BLEUS	Transport Futuroscope le 9 juillet	1 502.73 €	1 653 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ✚ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ✚ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ✚ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 031	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre des préparations budgétaires 2026, il convient de valider différents devis.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✎ **VALIDE** les devis tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

BATIMENTS COMMUNAUX

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
ATELIER DE FLORIAN	Salle des aînés : dalles faux plafond	2 535.07 €	3 042.08 €
ATTILA MAYENNE	Salle de sports (espace de convivialité) : étanchéité toiture	596.43 €	715.72 €

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
CHUBB	Logements locatifs : mise aux normes désenfumage	1 783.51 €	2 140.21 €
DALKIA	Logements locatifs : remplacement carte aspiration chaudière	807.72 €	969.26 €
GABLIN PEINTURE	Logement locatif 11 Rue St Martin : travaux intérieurs de réfection	5 068.35 €	5 575.21 €
YESSS ELECTRIQUE	Groupe scolaire : remplacement de 20 dalles LED	638.97 €	766.76 €
SARL BARBET	Espace Jeunes : Suppression et évacuation tête de cheminée	1 830 €	2 196 €
SARL FOUILLEUL	Espace Jeunes : intervention après maçon : panne, faitière, liteaux, chevron et ardoises (voir pour échafaudage)	1 748 €	2 097.60 €

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ↳ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ↳ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 032	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE TECHNIQUE

Dans le cadre des préparations budgétaires 2026, il convient de valider différents devis.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** les devis tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

SERVICE TECHNIQUE

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
BHS	Terrain de foot : regarnissage, peinture	4 186.83 €	4 699.96 €

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
PROLUDIC	Pièces de remplacement pour jeux d'extérieurs (suppression du portillon à 1713 € HT)	527.30 €	632.76 €
MAYENNE BOIS ENERGIE	Paillage aires de jeux 11 tonnes (déplacement de jeux d'extérieurs pour petits : copeaux obligatoires pour sécuriser l'aire)	1 728.43 €	2 074.12 €

- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 033	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE ADMINISTRATIF / MAIRIE

Dans le cadre des préparations budgétaires 2026, il convient de valider différents devis.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir les différentes dépenses pour l'élaboration du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **VALIDE** les devis tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

SERVICE ADMINISTRATIF / MAIRIE

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
UGAP	Matériel électoral : kit 3 isoairs + 1 PMR	940.32 €	1 128.38 €
LEROY MERLIN	Lampe de table rechargeable pour tables de dépouillement et bureau centralisateur	12.42 € l'unité	14.90 € l'unité

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
MANUTAN Collectivités	Accueil : boucle à induction portative	249 €	298.92 €
BRUNEAU	Pack relieuse Fellowes avec thermo-soudure + fournitures (575 €) et relieuse Fellowes spirales (245 €)	820 €	984 €

- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget 2026 ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 034	Construction d'une micro-crèche : Avenant 01 au marché de travaux : LOT 11 « Aménagements paysagers » L'EMPREINTE

M. le Maire expose qu'un devis pour travaux supplémentaires a été déposé. Il concerne le lot 11 « aménagements paysagers » attribué à l'entreprise L'EMPREINTE, sise à CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE.

Les travaux supplémentaires consistent en la réalisation d'une tranchée de 24 ml, la fourniture et la pose de réseaux « télécom » avec remblaiement de la tranchée. Le devis, référencé sous le n° 2328 en date du 03 février 2026, s'élève à la somme de 1 998.79 Euros HT soit 2 398.55 Euros TTC.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le devis complémentaire tel que présenté.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande technique de SOLUTEL pour faire arriver la fibre au futur bâtiment et de ce fait la nécessité de modifier l'arrivée des câbles à l'emplacement initialement prévu ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

CONSIDÉRANT le devis n° 2328, en date du 03 février 2026, portant sur des travaux supplémentaires, pour le lot 11 "AMENAGEMENTS PAYSAGERS", dans le cadre de la construction d'une micro-crèche, à savoir : réalisation d'une tranchée de 24 ml, la fourniture et la pose de réseaux « télécom » avec remblaiement de la tranchée, pour un montant de 1 998.79 € HT soit 2 398.55 € TTC (TVA 20 % = 399.76 €) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **DÉCIDE de VALIDER** l'avenant 01 présenté par l'entreprise L'EMPREINTE, titulaire du lot 11 « AMENAGEMENTS PAYSAGERS », dans le cadre du marché de construction d'une micro-crèche, 3 Rue des Coqueries :

RÉCAPITULATIF DU MARCHÉ n° 2025-11			
Lot 11 : AMENAGEMENTS PAYSAGERS			
Date notification	Détail du marché	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20%)
31 mars 2025	Montant de base :	49 988.42 €	59 986.10 €
	Avenant 01 (TVA 20%) :	1 998.79 €	2 398.55 €
	Montant global du marché :	51 987.21 €	62 384.65 €

- ↳ **CHARGE** le Maire de notifier à l'entreprise L'EMPREINTE l'avenant tel que présenté ci-dessus ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant 01 et le devis, lot 11, pour un montant de 1 998.79 € HT soit 2 398.55 € TTC (TVA 20 % = 399.76 €) ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 10 février 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 02 février 2026

Affichage de la convocation : 05 février 2026

Affichage des délibérations : 23 février 2026

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) : M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2026 / 035	Plan de déplacement communal : convention de groupement de commandes

À la suite d'un appel à projets, la Communauté de communes de l'Ernée a obtenu des subventions de l'Ademe et du Fonds vert pour des achats d'équipements et signalétique, en lien avec la mobilité douce. Cela comprend par exemple des arceaux de stationnement vélo, des abris vélos et des box sécurisés, des panneaux de signalisation et de jalonnement. La prise en charge financière pourra être comprise entre 50% et 80% du montant d'achat.

La CCE propose aux communes intéressées par ces achats, d'adhérer au groupement de commandes créé à cette occasion et de transmettre les besoins identifiés pour chacune d'elles, à l'aide du tableau « identification des besoins » transmis par mail dans les mairies et ci-joint.

La CCE centralisera les besoins des communes, se chargera de la consultation des entreprises et coordonnera l'ensemble du projet.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'étude de déplacement, phase diagnostic, proposée par le BE EGIS et présentée au conseil municipal lors de la séance du 07 octobre 2025 ;

VU la proposition de lieux sur la commune où il pourrait être judicieux d'installer des arceaux de vélos proposée par le BE EGIS ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

VU la proposition de groupement de commandes proposée par la Communauté de Communes de l'Ernée pour l'acquisition de signalétique et stationnement pour vélos ;

VU la possibilité d'obtenir des subventions au titre de l'ADEME et du FONDS VERT pour ces acquisitions ;

VU la délibération n° 2025 / 091 en date du 18 décembre 2025 actant l'acquisition d'arceaux de vélos et panneaux signalétiques par l'intermédiaire du groupement de commandes proposé par la Communauté de communes de l'Ernée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** la convention de groupement de commandes coordonné par la CCE selon les conditions définies dans la convention telle que présentée ;
- ↪ **S'ENGAGE** à transmettre ses besoins à la CCE via le tableau récapitulatif ;
- ↪ **S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses afférentes à la convention, subventions déduites ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir et tout document s'y rattachant ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

§ AFFAIRES DIVERSES §

→ Fiscalité : taux des taxes d'imposition

Dans le cadre des prévisions budgétaires, il est abordé le taux des taxes d'imposition. Les taux de fiscalité de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2007.

Année	TH	FB	FNB	CFE
2006	14.37 %	24.44 %	41.90 %	10.61 %
2007	16.18 %	27.58 %	46.33 %	0
2025	16.18 %	47.44 %	46.33 %	0
Observations	Le taux du FB a augmenté entre 2007 et 2025 à cause d'un rebasage du taux en 2021 lors du transfert de la part départementale			

La collectivité investit depuis longtemps pour offrir des services à la population : réhabilitation de la salle des fêtes, rénovation de la salle de sports, construction d'une médiathèque, aménagement du centre-bourg, installation d'aires de jeux pour les enfants, et plus récemment construction d'une boulangerie et d'une micro-crèche. Avec le désengagement de l'Etat et les baisses des dotations et des ressources communales, il est proposé d'étudier la faisabilité d'augmenter de 0.5% les bases du foncier bâti. Ce point sera discuté lors de la prochaine séance du conseil municipal. Une délibération devra être prise avant le 30 avril.

Rappel des bases pour l'année 2025 :

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025					
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	859 890	47,44	114,02	882 500	418 658
Taxe foncière non bâties (TFNB)	273 398	46,33	124,05	278 100	128 844
Taxe d'habitation (TH)	63 209	16,18	55,10	83 400	13 494
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	560 996

§ A NOTER DANS VOS AGENDAS §

- ❖ Prochain conseil municipal :
→ le **mardi 03 mars 2026** : vote des budgets 2026
- ❖ Elections municipales 2026 :
 - 1^{er} tour le dimanche 15 mars 2026
 - 2^{ème} tour le dimanche 22 mars 2026

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 10 février 2026
- 2. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026
- 3. Synthèse des comptes administratifs des 3 budgets
- 4. Synthèse des comptes de gestion des 3 budgets

Liste des délibérations prises lors de la séance du 10 février 2026	
2026 / 026	Approbation du compte administratif de l'exercice 2025 et affectation des résultats n-1 au budget principal 2026 : Commune
2026 / 027	Approbation du compte administratif de l'exercice 2025 et affectation des résultats n-1 au budget annexe 2026 : Les 7 Clochers
2026 / 028	Approbation du compte administratif de l'exercice 2025 et affectation des résultats n-1 au budget annexe 2026 : Les Coqueries 2
2026 / 029	Validation des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2025 : budget principal de la commune et budgets annexes les 7 Clochers et les Coqueries 2
2026 / 030	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE ENFANCE JEUNESSE
2026 / 031	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : BATIMENTS COMMUNAUX
2026 / 032	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE TECHNIQUE
2026 / 033	Etude de devis en vue de la préparation du budget 2026 : SERVICE ADMINISTRATIF / MAIRIE
2026 / 034	Construction d'une micro-crèche : avenant 01 au marché de travaux de l'entreprise L'EMPREINTE lot 11 « aménagements paysagers
2026 / 035	Plan de déplacement communal : convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes de l'Ernée
néant	Echange sur les taux d'imposition
néant	Tour des gardes pour la tenue du bureau de vote 1 ^{er} tour de scrutin